

PRONLEROY

INFORMATIONS du 7 Avril

CORONAVIRUS

ENTRAIDE &



SOLIDARITÉS

PRONLEROY se mobilise

Opération Entraide et Solidarité

Bilan de la 2^{ème} semaine

DISTRIBUTION du PAIN

5 familles ont pu bénéficier de ce service cette semaine.

Bien entendu ce service continue (*contact le Mardi pour livraison le Jeudi*)

DISTRIBUTION de PRODUITS ALIMENTAIRES

5 Familles ont pu bénéficier du service proposé cette semaine.

PHARMACIE

6 Familles ont souhaité une aide pour fournir leurs médicaments.

Dès qu'elles auront transmis leurs coordonnées, elles seront contactées par les référentes de leur secteur.

SECTEURS 4 et 2 Rues : Perrières, Basse, Mangin, Grande Rue, Beauvais, C Follet, Bergerie , Havette.

SECTEURS 1 et 3 Rues : Fontaine, A Leu, Source, Dehon, Verte, Moulin, La Neuville.

2 bénévoles ont pris en charge cette tâche, nous les en remercions.

Mme MAGE sera référente sur les secteurs 4 et 2

Mme BLERREAU sera référente sur les secteurs 1 et 3

ATTESTATION de DEPLACEMENT DEROGATOIRE NUMERIQUE

MODE D'EMPLOI

A compter du 6 Avril sur le site www.interieur.gouv.fr



Renseigner les informations sur le formulaire en ligne



Générer le fichier au format PDF



Création automatique d'un QR Code



Présenter ce fichier PDF lors du contrôle aux forces de sécurité, avec une pièce d'identité



Le service est accessible sur tout type de terminal mobile (smartphone ou tablette) au travers d'un navigateur.

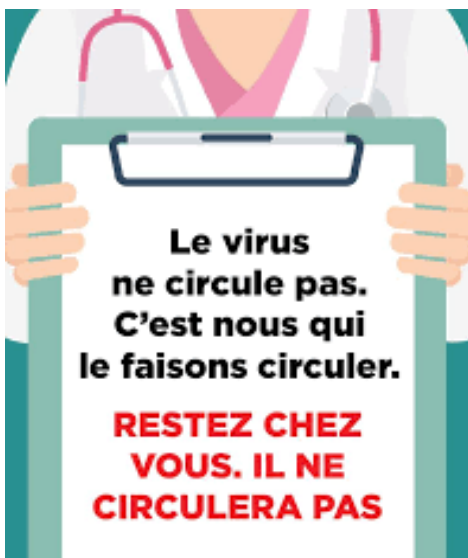


Attestation renouvelable à chaque déplacement

La version papier reste valable

Contrôles sécurisés : L'utilisation du QR Code permet un contrôle à distance, sans manipulation de l'attestation par les forces de sécurité, en respectant les gestes barrières.

Protection des données personnels : Pas de collecte des données personnelles et pas de fichier constitué.



Communication du Directeur Général de la Santé

« On approche du pic de l'épidémie dans les régions les plus touchées »

CONFINEMENT

« Il faut continuer l'effort et absolument rester chez soi » malgré le beau temps.



Sur décision du Ministre de l'Education Nationale prise le Vendredi 3 Avril

Les examens du Brevet et du Baccalauréat seront validés via un contrôle continu.

Les cours et la présence des élèves seront donc obligatoires jusqu'au 4 Juillet